

L'an deux mille vingt-et-un, le 29 avril, le Comité de Bassin Vienne-Charentes du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de **M. Frankie ANGEBAULT**,

Convocation faite le 1^{er} avril 2021

Présents titulaires (4) :

Monsieur Frankie ANGEBAULT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers
Madame Véronique DE MAILLARD pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Madame Pascale BELLE pour la Communauté d'agglomération du Grand Cognac
Monsieur Philippe DELHOUME pour la Communauté d'agglomération de Saintes

Excusés (6) :

Monsieur Christophe CATHUS pour la région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Michel GERMANEAU pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Monsieur Claude BAUDIN pour la Communauté d'agglomération Royan Atlantique
Monsieur Hindeley MATTARD pour la Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut
Monsieur Jacky EMON pour la région Nouvelle-Aquitaine
Madame Sylvie AUBERT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers

Invités (1) :

Jean Jacques DUSSOUL pour la Communauté de Communes Haut Poitou

Présents :

Laurent FONTENEAU Grand Poitiers
Stéphanie MANDEIX Grand Angoulême
Gabriel PAIN Région NA Intermodalité
Jonas COHEN Région NA Intermodalité
Delphine VALENTIN Région NA Intermodalité
Matthieu CARLESSO Grand Cognac
Sandrine DI DIO Saintes
Caroline BARTHOUT CC Haut-Poitou
Thomas PARIS- CC La Rochefoucauld Porte du Périgord
Hugo ROUILLON - CC Haute Saintonge
Xavier ZUBILLAGA Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Camille LE MOULLAC Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Jérôme KRAVETZ Nouvelle-Aquitaine Mobilités

Monsieur Frankie ANGEBAULT ouvre le comité de bassin Vienne Charentes.

PRISE DE COMPETENCE MOBILITE

- La Communauté de Communes Haut Poitou a délibéré en faveur de la prise de compétence mobilité, et est en attente des conseils municipaux pour valider cette décision. Le travail sur la mobilité est souhaité à l'échelle du SCOT existant.
- La Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord ne prend pas la compétence mobilité et se questionne sur les périmètres des bassins de mobilités.

- La Communauté de Communes Haute Saintonge ne prend pas la compétence mobilité. Le territoire est vaste et souhaite travailler avec le Nord Gironde.

ETUDE MULTIMODALE 2025- 2030 : SYNTHÈSE DES CORRIDORS PAR BASSIN, TYPES D'ÉTUDES DE DECLINAISON OPERATIONNELLE ET HIERARCHISATION

Contexte de l'étude et de définition des corridors sont rappelés.

- Monsieur Angebault demande si le coût estimatif de l'étude Gare et Intermodalité est le coût de l'étude pour un bassin de mobilité. Xavier Zubillaga répond qu'il s'agit d'un coût estimatif pour un bassin de mobilité (type étoile ferroviaire). A ce stade l'enveloppe budgétaire indiquée sert à évaluer les besoins globaux de financement.
- Delphine Valentin précise qu'en 2020 la Région a conventionné avec Gares et Connexions son intervention sur le financement de la modernisation des gares et haltes TER, et que SNCF Gares et Connexions viendra s'appuyer sur les travaux de cette étude de déclinaison proposée par le syndicat pour mettre en œuvre les services adaptés au territoire en gare (favorisant au maximum le rabattement)
- Monsieur Angebault précise que les études de déclinaison sur les corridors routiers sont à valider à l'échelle des EPCI concernés. L'élaboration du Schéma Multimodal est elle réalisée à l'échelle régionale et des bassins du syndicat. Puis les études Gare sont suivies à l'échelle d'un bassin.
- Madame Belle confirme l'intérêt de ces études, notamment au niveau routier, mais craint le peu de marge de manœuvre sur le sujet du ferroviaire en lien avec la SNCF. L'intérêt de regrouper les interlocuteurs pour peser dans les discussions est souligné, notamment avec la SNCF. Pascale Belle demande où en est l'ouverture à la concurrence. Jérôme Kravetz répond que certaines Régions travaillent d'ores et déjà sur des marchés d'appel d'offre. La Région confirme l'intérêt de cette étude dans les discussions avec la communauté ferroviaire.
- Thomas Paris demande si le schéma multimodal porte sur l'infrastructure existante ou sur des réaménagements ? Monsieur Angebault demande si l'étude est réalisée à infrastructure constante. Xavier Zubillaga confirme que les travaux de construction des horaires seront bien réalisés à infrastructure constante et en intégrant les études d'infrastructures en cours. Il s'agit de réinterroger l'offre ferroviaire mais également l'offre routière, quand l'offre ferroviaire ne répond pas à la demande.
- Laurent Fonteneau demande comment intégrer des axes qui sont internes aux ressorts territoriaux dans l'étude plus globale que doit porter NAM dans le cadre du covoiturage. Jérôme Kravetz précise l'intérêt de mutualisation, en lien avec la question de la gouvernance et la notion de commissions locales de mobilités. En fonction, Si apport d'une ingénierie à ce niveau, il y a nécessité d'une organisation locale des ressources.
- Monsieur Dussoul souligne l'intérêt de mutualiser des études

- Monsieur Angebault pose la question du financement et de la date limite pour répondre au courrier de priorisations. Jérôme Kravetz présente les démarches de co financement en cours de travail par les équipes :
 - Via BEI
 - Via Plan de relance
 - Via modalités de financement entre AOM/ RNA /CDC, ou d'autres dispositifs de l'ETAT

Avec l'accord de Mme de Maillard, il décrit le retour de courrier obtenu du Grand Angoulême : validation du Schéma Multimodal et demande d'étude complémentaire sur les franges périurbaines de l'agglomération. Le périmètre de ce dernier travail demandé recoupe le Ressort Territorial de GA et des zones périurbaines hors ressort territorial.

- Frankie Angebault demande si, dans l'attente des résultats de la BEI, on peut travailler en avance de phase sur les demandes (internes) aux AOM. Jérôme Kravetz souligne le travail en cours sur la gouvernance pour organiser la suite des échanges suite aux prises de compétences. Un recensement est possible des demandes complémentaires formulées par les territoires.
- Thomas Paris questionne l'articulation entre les bassins actuels et les futurs périmètres des contrats de mobilités. Jérôme Kravetz indique que le travail en cours sur la gouvernance et l'ouverture aux communautés de communes doit permettre un travail commun à l'automne.

QUESTIONS DIVERSES ET PROCHAINES ETAPES

Il y a un travail sur la gouvernance à venir, où il faudra se rapprocher des AOM pour évoquer le sujet des franges du périurbain.

En termes de calendrier, les prochains Comités de Bassins seront à la rentrée.

Grand Cognac demande les projets Horaires des lignes routières et ferroviaire régionales pour pouvoir en tenir compte dès que possible pour construire les horaires du réseau urbain. Au-delà de cette urgence, il est précisé que ce sera un des objectifs du schéma multimodal de pouvoir coordonner au mieux les différents horaires.

Monsieur Frankie ANGEBAULT remercie les participants et donne rendez-vous au prochain comité de bassin qui se tiendra à la rentrée 2021.